



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

N°**13**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 38
Représentés : 11
Absents : 4

Ayant voté pour : 49
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'INSPECTION ACADÉMIQUE POUR UNE
INITIATION DANSE DES ÉCOLES AMBROISE
PARÉ A ET B EN COLLABORATION AVEC LE
CONSERVATOIRE**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L. 121-6,

Vu le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture,

Vu l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre – 2026, publiée dans le bulletin officiel Hors-série n°6 (janvier 2026),

Vu le schéma départemental des enseignements artistiques des Hauts-de-Seine,

Vu l'identification du Conservatoire Charles Aznavour par le Département, dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, comme tête de réseau de la Boucle Nord de Seine,

Considérant les missions et les projets menés par le Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique et de Danse de Colombes sur le territoire,

Considérant le Projet d'établissement du Conservatoire Charles Aznavour 2024 -2027,

Considérant qu'il convient de réaliser une convention avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine pour une initiation danse au Conservatoire en collaboration avec les écoles Ambroise Paré A et B,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Colombes et l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine, pour une initiation danse en collaboration avec le

Conservatoire Charles Aznavour et les écoles Ambroise Paré A et B.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer les actes afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes
l'affichage le 26 février 2026 à l'Hôtel de
Ville et de la réception en préfecture le 25
février 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260219-19357-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.